

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 18 h 10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président..

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, François BRUEY, Jean-Marc BULET, Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FRÉARD, Philippe GARNIER, Jean-Louis HOTTLET, Peggy HOUDELAT-LECOMPTE, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER
membres titulaires.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Yves CARPENTIER, Catherine CLAYEUX, Jean-Jacques DUPREZ, Caroline ERNST, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Fabrice PETITJEAN, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Claudia RERAT et Kristina STOJANOVIC.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Isabelle COINTOT, Yves CARPENTIER à Jean-Marc PELLETIER, Caroline ERNST à Thomas BIETRY, Céline HAMADI à Anissa BRIKH, Hamid HAMLIL à Gilles COURGEY, Fabrice PETITJEAN à Cyprien SCHIGAND, Emmanuelle PY à Jean-Michel TALON, Claudia RERAT à Christian RAYOT et Kristina STOJANOVIC à Annick PRENAT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 avril 2026	Le 9 avril 2026	En exercice	50
		Présents	38
		Votants	46

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Roland DAMOTTE est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-04-15A Budget annexe Centre commercial ZAC de l'Allaine – Compte administratif 2025
Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2025-03-11 C du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025.

Grandes lignes du CA 2025 (hors reprise de résultat 2024)

Les sommes sont présentées en valeurs H.T

Section de fonctionnement		
Dépenses HT		
Chap. 011	Charges à caractère général dont	25 462,02 €
60632	Fourniture de petits équipements	99,93 €
614	Syndic de copropriété	15 441,80 €
615231	Entretien - réparation	16,63 €
6161	Assurance multirisque	1 728,66 €
63512	Taxe Foncière	8 175,00 €
Chap. 66	Charges financières dont	29 203,38 €
66111	Intérêts réglés à échéance	29 225,44 €
661121	Rattachement ICNE 2024	- 495,33 €
661121	Rattachement ICNE 2025	473,27 €
Chap. 042	Amortissement	97 948,04 €
Total des dépenses en fonctionnement		152 613,44 €
Recettes HT		
Chap. 70	Prod. Services (charges copropriété)	2 104,87 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante dont	137 960,57 €
752	Revenus sur immeuble	113 727,66 €
7573621	Subvention du BG	24 232,91 €
Chap.042	Opérations d'ordre	12 548,00 €
Total des recettes de fonctionnement		152 613,44 €

→ Soit un résultat pour l'année 2025 de 0 €.

Section d'investissement		
Dépenses HT		
Chap. 040	Opérations d'ordres	12 548,00 €
Chap 16	Emprunt et dettes assimilées	67 202,84 €
Total des dépenses d'investissement		79 750,84 €
Recettes HT		
Chap. 040	Amortissements	97 948,04 €
Chap. 16	Emprunt et dettes assimilées (cautionnement reçu)	2 666,66 €
Total des recettes d'investissement		100 614,70 €

→ Soit un résultat positif pour l'année 2025 de : + 20 863,86 €



Résultat du CA 2025 avec reprise des résultats 2024

	Résultats 2025	Résultats 2024 reportés	Tous exercices confondus
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	+ 20 863,86 €	+ 369 056,33 €	+ 389 920,19 €
Total année	+ 20 863,86 €	+ 369 056,33 €	+ 389 920,19 €

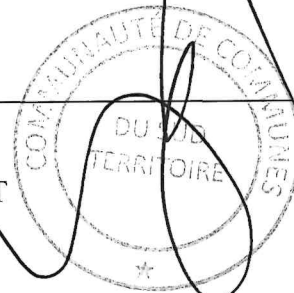
Le Conseil communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter le Compte administratif du Budget annexe Centre Commercial de la Zac de l'Allaine à Delle pour l'exercice 2025.

Annexe : Vue d'ensemble CA

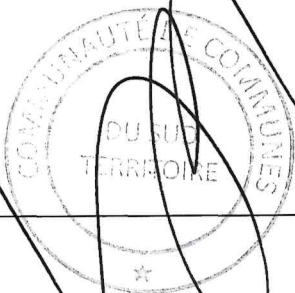
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,
Christian RAYOT



Et publication ou notification le **MARDI 12 MAI 2026**

Le Président,
Christian RAYOT





I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE				
Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A)	
TOTAL DU BUDGET	232 364,28	253 228,14	369 056,33	A1 389 920,19
Investissement	79 750,84	100 614,70 (2)	369 056,33	A2 389 920,19
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	152 613,44	152 613,44 (3)	0,00	A3 0,00

RESTES A REALISER (4)				
Dépenses		Recettes		
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	0,00	IV	0,00	B3 0,00
		Solde (B) (5)		

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
	(6)
TOTAL	A1 + B1 389 920,19
Investissement	A2 + B2 389 920,19
Fonctionnement	A3 + B3 0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.